

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 MAI 2021

Délibération
n° 2021.05.110

**Etablissement Public
Foncier Nouvelle
Aquitaine -
convention
opérationnelle
tripartite d'action
foncière pour la
redynamisation du
centre-ville de la
commune de La
Couronne**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 mai 2021**

Secrétaire de séance : Catherine BREARD

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Karine FLEURANT-GASLONDE, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Vincent YOU, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Frédéric CROS, Jean-Luc FOUCHIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021

**DELIBERATION
N° 2021.05.110**

FONCIER

Rapporteur : **Monsieur MONIER**

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NOUVELLE AQUITAINE - CONVENTION OPERATIONNELLE TRIPARTITE D'ACTION FONCIERE POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE LA COMMUNE DE LA COURONNE

Par délibération n°230 en date du 30 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF-NA), afin d'engager une politique foncière active principalement sur les centre-bourgs et les centres villes sur l'Agglomération.

La convention cadre vise à :

- engager une démarche de revitalisation des centres-bourgs et des centres villes par une action cohérente sur la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, par la définition de secteurs dégradés ou stratégiques à faire muter et la définition d'une méthode de sortie d'opérations : coûts, typologies, environnement, porteurs de projet ;
- engager un repérage foncier et des études stratégiques en matière de développement économique et de mutation du foncier économique.

La commune de La Couronne a donc sollicité l'EPF-NA pour une intervention foncière.

Elle souhaite engager un projet global de revitalisation de son centre-ville avec un travail appuyé sur la dynamique commerciale et une amélioration du parc de logement privé.

Un premier ensemble bâti localisé près de l'hôtel de ville a été identifié pour une opération en réhabilitation totale permettant la réouverture d'un commerce en rez-de-chaussée et création de logements attractifs aux étages (1 rue Pasteur parcelle AZ 57).

Ainsi, la commune de La Couronne souhaite s'engager dans un conventionnement avec l'EPF-NA et GrandAngoulême. La présente convention a pour objet de :

- définir les objectifs partagés par la collectivité et l'EPF-NA ;
- définir les engagements et obligations que prennent la commune et l'EPF-NA dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession, ...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention ;
- préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF-NA et de la commune, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF-NA seront revendus à la commune.

Il est à noter que ce projet entre dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, l'objectif étant de renforcer l'attractivité du cœur de l'agglomération et de développer la complémentarité des polarités secondaires dont fait partie la commune de La Couronne en lien avec la ville centre d'Angoulême.

Ainsi la commune de La Couronne a intégré la procédure d'Opération de Revitalisation du Territoire multisite.

Sur l'ensemble de la convention, l'engagement financier maximal de l'EPF-NA est de trois cent mille euros hors taxes (300 000 € HT).

La durée de la convention est de 5 ans, à compter de la première acquisition sur les périmètres désignés ou, pour les biens expropriés, à compter du premier paiement effectif ou de la première consignation des indemnités d'expropriation.

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de convention pour le projet de maîtrise foncière d'un local bâti localisé près de l'hôtel de ville de La Couronne, entre la commune de La Couronne, GrandAngoulême et l'EPF-NA.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou la personne dûment habilitée, à signer la convention, ainsi que tout acte à intervenir dans ce cadre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 15 juin 2021